



Date : **2017** ←

Demande d'affiliation comme aide-seniors APIA
permettant de figurer sur notre site et notre fichier comme Aide-seniors et/ou Garde-malades.
Fiche à compléter (ne sera pas publiée) et à nous retourner
 par courrier chez **APIA asbl - Avenue des Déportés, 15 à 6140 Fontaine-l'Évêque**
 ou par mail : **info@apia.be**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Gsm : _____ Mail : _____

Lieu et date de naissance : _____ Véhicule : oui – non

Situation familiale : _____

Mention à faire paraître sur le site (sous réserve d'accord de l'Apia) : expériences, endroits, etc. [A compléter](#)

Indiquez ci-dessous vos choix (barrer ce qui ne convient pas)							
Transport éventuel : médecin, courses...	Accepte de préparer les repas		Accepte de loger sur place		Membre adhérent		
	oui	non	oui	non	oui	non	oui
							non

Diplômes éventuels : _____

Disponibilité : jour, nuit, w-e, nombre d'heures, etc. : _____

Remarque(s) : _____

Le demandeur doit simplement nous communiquer le n° de référence et nous mettrons les personnes en contact.
 L'APIA **ne communique pas les coordonnées** des prestataires, ni les conditions fixées
Nous ne publions sur le site Web qu'un résumé, sans mention du nom ou des coordonnées téléphoniques.

Cotisations Apia		
Valable à partir du 1-8-2017		
Membre affilié	€ 2,0 par mois soit € 24 pour 12 mois	Donne droit à la mention sur notre site et notre fichier avec un n° de référence.
Membre adhérent	€ 1,5 par mois soit € 36 pour 24 mois	Idem + priorité dans les demandes.
Cotisation de solidarité	€ 24 par semestre	Lorsqu'on obtient du travail pour au moins 5 jours (ou 15 hs min) pour le semestre.
Cotisation de soutien	€ 1,0 par mois soit € 12 par an	Pour les bénéficiaires , mais facultative (pas obligatoire)
<i>Les adhérents sont prioritaires (24 hs) et ont un contact privilégié et régulier avec le secrétariat. Ils nous communiquent notamment les tarifs pratiqués.</i>		

Le paiement de la cotisation ne garantit pas l'obtention d'un travail. C'est le **prix demandé** pour être repris parmi nos prestataires et **figurer (notamment) sur notre site web**. Cela permet d'avoir plus de chance d'être sollicité(e). C'est moins cher que n'importe quel autre annonce de ce type et c'est valable 1 ou 2 ans.

L'APIA ne donne pas de travail. Elle transmet aux membres concernés, les demandes reçues.

Attention : le rôle de l'Apia, par rapport aux aides-seniors et gardes-malades, consiste uniquement à mettre en contact un prestataire (*bénévole ou rémunéré*) et un demandeur (*bénéficiaire*). Apia ne demande aucune rémunération en la matière et ne peut assumer la moindre responsabilité (*ou être tenu pour responsable*) de ce qui advient par la suite de la relation entre le prestataire et le bénéficiaire. De même, Apia n'intervient jamais dans la problématique des paiements pour les prestations ou pour la qualité du travail. Cela reste du domaine privé et n'incombe pas à l'asbl.

Travail déclaré ? Comme pour tout travail ou emploi, c'est à la **personne qui paie** de déclarer (*ou pas*) les prestataires. Voir aussi **Apia-Vo**.
 Compte : **BE37 0016 9147 9128** de l'APIA